



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE THÉRÈSE-DE BLAINVILLE
VILLE DE BOIS-DES-FILION**

Séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Bois-des-Filion tenue le **28 avril 2026** à compter de **19 h 00**, à l'hôtel de ville, à laquelle sont présents Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers :

Denis Bourgeois
Marc-Antoine Aubertin
Aurélie Lemieux
Gilbert Guérette
Ginette Gagné Stoklosa
Benoist Latour

formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Charles Bélanger.

Monsieur Sylvain Rolland, directeur général et Madame Marie-Renée Houde, greffière sont également présents.

2026-04-188

1. Ouverture de la séance

Il est proposé par Aurélie Lemieux
Appuyé par Marc-Antoine Aubertin

Et résolu :

D'OUVRIR la présente séance ordinaire à 19 h 00.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-04-189

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Gilbert Guérette
Appuyé par Ginette Gagné Stoklosa

Et résolu :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-04-190

3. Autorisation préalable aux membres du conseil d'assister à des événements

CONSIDÉRANT QUE pour pouvoir poser, dans l'exercice de ses fonctions, un acte dont découle une dépense pour le compte de la municipalité, tout membre doit recevoir du conseil une autorisation préalablement à poser l'acte et à dépenser en conséquence un montant suivant les tarifs prévus au règlement 1013;

CONSIDÉRANT QUE des élus souhaitent assister à des événements qui auront lieu entre le 29 avril 2026 et le 12 mai 2026 :



Nom de l'élu(e)	Événement	Date	Lieu
Aurélie Lemieux	Diner du maire de Terrebonne	29 avril 2026	Club de golf le Mirage 3737, chemin Martin Terrebonne
Gilbert Guérette	Diner du maire de Terrebonne	29 avril 2026	Club de golf le Mirage 3737, chemin Martin Terrebonne
Marc-Antoine Aubertin	Diner du maire de Terrebonne	29 avril 2026	Club de golf le Mirage 3737, chemin Martin Terrebonne
Aurélie Lemieux	Inauguration local Société Alzheimer Laurentides	30 avril 2026	141, rue St-Charles Sainte-Thérèse
Marc-Antoine Aubertin	Inauguration local Société Alzheimer Laurentides	30 avril 2026	141, rue St-Charles Sainte-Thérèse
Benoist Latour	Spectacle de l'Harmonie de l'école le Rucher	11 mai 2026	Zénith 305, ave. Matthers St-Eustache
Gilbert Guérette	Spectacle de l'Harmonie de l'école le Rucher	11 mai 2026	Zénith 305, ave. Matthers St-Eustache
Marc-Antoine Aubertin	Spectacle de l'Harmonie de l'école le Rucher	11 mai 2026	Zénith 305, ave. Matthers St-Eustache

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Gilbert Guérette
Appuyé par Benoist Latour

Et résolu :

D'AUTORISER les élus à assister aux événements listés dans le tableau précédant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-04-191

4. Ajustement des conditions de travail de l'employé 621236

CONSIDÉRANT QU'il a été nécessaire de procéder à la modification de certaines conditions d'emplois de l'employé 621236;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Denis Bourgeois
Appuyé par Aurélie Lemieux

Et résolu :

D'APPROUVER le rapport de recommandation rédigé le 15 avril 2026 par la directrice du Service des ressources humaines et approuvé par le directeur général, concernant un ajustement des conditions de travail de l'employé 621236 pour le motif ci-haut mentionné;



D'AUTORISER le Maire et le directeur général à signer l'ensemble des documents nécessaires à ladite modification.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-04-192

5. Lettre d'entente 2026-01

Les ressources humaines auront une lettre d'entente de plus pour la prochaine séance, soit une prolongation de période d'essai au niveau des pompiers.

CONSIDÉRANT QU'une entente est intervenue entre le syndicat et la Ville à l'effet de prolonger la période d'essai de l'employé 221225.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Aurélie Lemieux
Appuyé par Gilbert Guérette

Et résolu :

DE SIGNER la lettre d'entente 2026-01;

DE PROLONGER la période d'essai de l'employé 221225 de 500 heures effectivement travaillées pour un total de 2 000 heures en ce qui concerne l'employé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-04-193

6. Demandes de P.I.I.A. numéro 2026-PIIA-002-2, 2026-PIIA-015, 2026-PIIA-016, 2026-PIIA-017, 2026-PIIA-018, 2026-PIIA-019, 2026-PIIA-022 et 2026-PIIA-023

CONSIDÉRANT les demandes de P.I.I.A. suivantes :

Numéro de P.I.I.A.	Nom du demandeur et adresse	N° de lot
2026-PIIA-002-2	Éric Morin	1 954 187
	405, boulevard Adolphe-Chapleau	
Demande		
Modifications à la façade et agrandissement du bâtiment principal		



Numéro de P.I.I.A.	Nom du demandeur et adresse	N° de lot
2026-PIIA-015	Thierry Lamarche	3 429 273
	32, rue du Belvédère	
Demande		
Modifications à la façade du bâtiment principal (modification à un P.I.I.A. autorisé)		

Numéro de P.I.I.A.	Nom du demandeur et adresse	N° de lot
2026-PIIA-016	Jolian Filiatrault	1 953 057
	2, 55e Avenue	
Demande		
Agrandissement du bâtiment principal		

Numéro de P.I.I.A.	Nom du demandeur et adresse	N° de lot
2026-PIIA-017	Chantal Vandal	1 954 409
	36, 33e Avenue	
Demande		
Modifications à la façade du bâtiment principal (modification à un P.I.I.A. autorisé)		

Numéro de P.I.I.A.	Nom du demandeur et adresse	N° de lot
2026-PIIA-018	Pitsas Architectes	1 953 033
	661, boulevard Adolphe-Chapleau	
Demande		
Modifications à la façade du bâtiment principal		

Numéro de P.I.I.A.	Nom du demandeur et adresse	N° de lot
2026-PIIA-019	Mélanie Heynemand	1 953 640
	565, rue Kimpton	
Demande		
Modifications à la façade du bâtiment principal		



Numéro de P.I.I.A.	Nom du demandeur et adresse	N° de lot
2026-PIIA-022	François Thibaudeau	1 955 830
	641, rue de la Sablière	
Demande		
Installation d'une enseigne apposée sur le bâtiment principal		

Numéro de P.I.I.A.	Nom du demandeur et adresse	N° de lot
2026-PIIA-023	Stephen Isabel	1 954 132
	117, 33 ^e Avenue	
Demande		
Modifications à la façade du bâtiment principal		

CONSIDÉRANT QUE les demandes ont été étudiées par le comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 13 avril 2026 et que ledit comité recommande d'approuver les demandes déposées;

CONSIDÉRANT QUE les demandes respectent les dispositions du chapitre II du Règlement municipal numéro 7700 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Denis Bourgeois
Appuyé par Marc-Antoine Aubertin

Et résolu:

D'APPROUVER les demandes de P.I.I.A. numéros 2026-PIIA-002-2, 2026-PIIA-015, 2026-PIIA-016, 2026-PIIA-017, 2026-PIIA-018, 2026-PIIA-019, 2026-PIIA-022 et 2026-PIIA-023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-04-194

7. **Octroi du contrat 2026-008 - Accompagnement dans la démarche de planification stratégique de la Ville de Bois-des-Filion - Raymond Chabot Grant Thornton & Cie S.E.N.C.R.L.**

CONSIDÉRANT QUE, suivant une demande de prix effectuée auprès de quatre (4) entreprises, quatre (4) offres ont été reçues et ouvertes le 20 avril 2026, soit :



Soumissionnaires	Conformité	Prix (taxes incluses)
Raymond Chabot Grant Thornton & Cie S.E.N.C.R.L.	Conforme	46 449,90 \$
Arsenal Conseil inc.	Conforme	62 000,27 \$
Agence Well inc.	Non conforme	63 121,28 \$
Humance inc.	Conforme	68 864,28 \$

CONSIDÉRANT QUE l'offre de *Raymond Chabot Grant Thornton & Cie S.E.N.C.R.L.* est la plus basse offre conforme reçue et que le directeur général adjoint en recommande l'acceptation;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Benoist Latour
Appuyé par Ginette Gagné Stoklosa

Et résolu :

D'OCTROYER le contrat numéro 2026-008, concernant l'accompagnement dans la démarche de planification stratégique de la Ville de Bois-des-Filion, à *Raymond Chabot Grant Thornton & Cie S.E.N.C.R.L.*, pour un montant total de quarante-six mille quatre cent quarante-neuf dollars et quatre-vingt-dix cents (46 449,90 \$), taxes incluses;

QUE tous les documents de la demande prix, notamment le cahier des charges numéro 2026-008, l'offre complète du 20 avril 2026 déposée par *Raymond Chabot Grant Thornton & Cie S.E.N.C.R.L.* ainsi que la présente résolution fassent foi de contrat entre les parties.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-04-195

8. **Adoption du Règlement numéro 1041.01 modifiant le Règlement numéro 1041 concernant la tarification des biens, activités et services fournis aux usagers**

CONSIDÉRANT QU'il est opportun de modifier le Règlement numéro 1041 concernant la tarification des biens, activités et services fournis aux usagers pour y apporter certains ajustements;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 14 avril 2026 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance sous le numéro 2026-04-184 du livre des délibérations de la Ville;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Gilbert Guérette
Appuyé par Marc-Antoine Aubertin



Et résolu :

D'ADOPTER le Règlement numéro 1041.01 modifiant le Règlement numéro 1041 concernant la tarification des biens, activités et services fournis aux usagers.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-04-196

9. **Adoption du Règlement numéro 1044 décrétant une dépense en immobilisations et un emprunt de 27 000 000 \$**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Bois-des-Filion désire se prévaloir du pouvoir prévu au deuxième alinéa de l'article 544 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite réaliser divers projets prévus en immobilisations;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion du règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 14 avril 2026 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance sous le numéro 2026-04-185 du livre des délibérations de la Ville;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Ginette Gagné Stoklosa
Appuyé par Benoist Latour

Et résolu :

D'ADOPTER le Règlement numéro 1044 décrétant une dépense en immobilisations et un emprunt de 27 000 000 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-04-197

10. **Levée de la séance**

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Aurélie Lemieux
Appuyé par Ginette Gagné Stoklosa

Et résolu :

DE LEVER la présente séance extraordinaire à 19 h 14.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CHARLES BÉLANGER
MAIRE

MARIE-RENÉE HOUDE, OMA
GREFFIÈRE